Communiqué sur la subvention ministérielle à l’association Ilaïc

Publié le 02/04/2023 par Vigie de la Laïcité
Avec Vigie de la Laïcité

https://vigie-laicite.fr/communique-sur-la-subvention-ministerielle-a-lassociation-ilaic/

Une enquête de France 2, qui indique un possible signalement par le ministère de l’Intérieur au Procureur, a révélé de possibles malversations et détournements du fonds Marianne, doté de 2,5 millions d’euros et lancé par Marlène Schiappa à la suite à l’assassinat de Samuel Paty. Voici la réaction de la Vigie de la laïcité :

L’association dirigée par M. Sifaoui qui se trouve derrière le compte Twitter « ilaïc » aurait donc reçu 355 KE du « fonds Marianne » géré par le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIDPR) pour « défendre les valeurs de la République ». Cet important financement a été décidé en quelques jours en toute opacité, ni aucune information sur les critères retenus.

Nous apprenons que ce compte « ilaïc », présent sur d’autres réseaux sociaux, s’en prenaient notamment à d’autres spécialistes et praticiens de la laïcité (dont l’Observatoire de la Laïcité[1]), mais aussi à des

féministes, des antiracistes, des artistes, des médias, au Conseil de l'Europe et à l'Union européenne.
Or, il faut le rappeler, un « contrat d'engagement républicain » a été mis en place par la loi du 24 août 2021, dite « loi contre le séparatisme », pour assurer la fin de toute subvention à des associations qui ne respecteraient pas les valeurs de la République.
Or, en l'espèce, une commission du ministère de l'Intérieur (le CIPDR), ardent promoteur de ce « contrat », est à l'origine du versement de cette importante subvention à cette association qui, via des comptes sur des réseaux sociaux, a organisé du « trolling » et s'en est pris notamment à des institutions publiques. Le terme « trolling » a été spécifiquement utilisé par M. Sifaoui, coresponsable de cette association subventionnée, pour qualifier son activité. Cette association, loin de permettre la diffusion d'une bonne compréhension du principe de laïcité, a participé à l'inflammation du débat public à ce sujet.
Pour information, son dirigeant M. Sifaoui s'est montré à de nombreux reprises par le passé avec C. Gravel, secrétaire général du CIPDR. Il a été reçu officiellement au ministère.
Mis à part ces comptes « ilaïc » sur les réseaux, que faisait l'association de cette subvention ? Rien, selon la déclaration de M. Sifaoui à France 2. La subvention a assuré le versement de deux salaires, pour les deux responsables de l'association…

Le détournement des objectifs affichés publiquement du « fonds Marianne » révèle une potentielle instrumentalisation de l'horrible attentat islamiste contre S. Paty en menant un trolling idéologique qui n'a rien à voir avec la défense des valeurs de la République.
Plus largement, tout cela interroge donc sérieusement sur le travail réel du CIPDR, qui semble ici davantage s'apparenter à une entreprise politique aux frais du contribuable qu'à un organisme public censé « prévenir la délinquance et la radicalisation ».

Notes de bas de page

- 1
Contrairement à l'Observatoire de la laïcité, reconnu de tous les praticiens de la laïcité. Pour mémoire, le budget de l'Observatoire de la laïcité, que Bercy jugeait comme étant la commission la plus efficace et économe, et qui a permis la formation à la laïcité de centaines de milliers de personnes et des évolutions notables (comme l'abrogation du délit de blasphème) ne disposait que de 60KE/an.

Vigie de la Laïcité

La Vigie de la Laïcité est un organisme indépendant et citoyen, qui s'efforce d'effectuer une veille constante sur le sujet de la laïcité, de partager des informations fiables à son sujet, et de proposer des formations animées par des experts.